

Compte-rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 4 janvier 2016 de 20h00 à 23H00

Etaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, CHEVRIER Catherine, DEFORGE Marc, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien.

Absent excusé : MATHIOTTE Arnaud avait donné procuration à DEFORGE Marc

Secrétaire de séance : CHEVRIER Catherine

Madame le Maire a présenté ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Monsieur et Madame Bigaré avaient été conviés pour la circonstance en remerciement du don d'un tableau, apposé dans la salle du conseil. Ils ont partagé avec les membres du conseil municipal, le verre de l'amitié ainsi que la galette des rois.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Le compte rendu est approuvé par 9 voix pour et 2 abstentions.

Plan d'Exposition au Bruit (aérodrome)

La commune doit émettre un avis à la Préfecture et à la DDT.

Un commissaire enquêteur a été nommé, il s'agit de Madame Binet ainsi que son suppléant, Monsieur Couchon. Au vu des éléments, l'enquête pourra débuter courant du premier trimestre 2016.

Quatre zones ont été repérées : Les zones A, B (bruit fort) et C (bruit modéré) concernent l'aérodrome et les terres contiguës, principalement agricoles. Les installations de l'aérodrome, nécessaires à l'activité aéronautique, sont autorisées. La zone D impacte 8 habitations. Elles ne donnent pas lieu à des restrictions des droits à construire mais étend le périmètre dans lequel l'isolation phonique de toutes nouvelles habitations et l'information des futurs occupants, acquéreurs ou locataires du logement, sont obligatoires.

Pas d'incidence sur le PLU mais nécessite sa révision pour intégrer le plan, une fois approuvé.

Madame le Maire rappelle que ce plan est à l'initiative de l'Etat et qu'en conséquence, la commune ne supportera aucune charge.

Homogénéité du revêtement des trottoirs dans le périmètre des travaux rue de Nuisement

Un devis a été demandé à l'entreprise Ramery pour finir les trottoirs rue de Nuisement jusqu'à la ruelle Colette ainsi que pour les trottoirs face à la mairie.

Les deux opérations auraient un coût respectif de 1 723.09€ HT et 2 393.23€ HT.

Les conseillers n'ont pas jugé opportun de faire le trottoir face à la mairie car une partie est déjà en béton désactivé mais demandent le revêtement du trottoir jusqu'à la ruelle Colette.

Critères mis en place pour l'entretien professionnel

L'entretien professionnel des agents est rendu obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015, en lieu et place de la notation.

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée en comparant la fiche de poste et les compétences de l'agent.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir les critères approuvés par le comité technique du Centre de Gestion et d'étendre ce système aux agents non-titulaires.

Demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

La demande doit être déposée au plus tard le 20 janvier prochain. Un seuil de 25 000€ de travaux pour une subvention de 5 000€ a été instaurée, et si des projets inférieurs sont présentés, ils seront automatiquement rejetés.

Seuls les travaux de mise aux normes pour l'accessibilité des établissements et installations communaux pourraient être éligibles mais la commune n'a pas reçu la réponse pour le report des travaux sur 2016, 2017 et 2018.

Le conseil décide donc de ne pas formuler de demande cette année sachant également que la DETR relative aux travaux de la mairie n'a pas encore été totalement versée.

Dorénavant, pour certaines opérations, les aides du conseil départemental et de l'Etat peuvent se cumuler.

Compte-rendu de la CCMC: voir panneau d'affichage

Questions diverses

Un courrier de Monsieur Planchon de l'association Bik'On, a été reçu en mairie, le 18 décembre 2015.

Monsieur Planchon réitère sa demande au sujet de la piste de BMX à savoir, le reprofilage des bosses ainsi que l'implantation d'un abri à proximité.

Lors de sa réunion de conseil du 9 novembre, les conseillers municipaux avaient déjà discuté sur la question et avaient répondu négativement.

Ils estiment avoir fait preuve de tolérance jusqu'à présent et souhaitent rappeler que c'est une propriété communale privée. Tout rajout ou modification sur le terrain doit avoir au préalable, l'accord de la municipalité.

Le conseil municipal a décidé de rester sur sa position car ces pistes s'inscrivent dans une zone d'aire de jeux.

Un groupe de rock « Black Eponge » cherche une salle pour répéter de 20h à minuit, une fois toutes les deux semaines. Auparavant, le groupe louait une salle à Chepy mais au vu des activités organisées dans ce village, les musiciens n'ont plus de salle disponible.

Ce groupe est composé d'un batteur, un bassiste et deux guitaristes.

Il a été émis l'idée de mettre à disposition, l'ancien bureau du SMTS dans l'ancienne école, mais la promiscuité avec les voisins ne permet pas ce genre d'activité dans cette salle. L'aérodrome serait un endroit plus approprié car c'est à l'écart du village. Monsieur Molinier va prendre contact avec le club Farman Clément pour savoir si elle y serait favorable.

Un conseiller municipal a trouvé que les informations municipales du 11 décembre dernier relative aux travaux de la traverse et à la vitesse constatée dans le village manquaient de neutralité et que ces bulletins doivent rester purement informatifs.

Monsieur Molinier propose d'instaurer une nouvelle permanence du secrétariat de mairie, pour rendre un meilleur service public à la population, en créant un créneau horaire supplémentaire. Celle-ci remplacerait, ainsi, celle du mercredi, qui a été supprimée en septembre 2014.

Les membres du conseil municipal ont décidé, qu'à compter du 1^{er} février 2016, une permanence tenue par la secrétaire de mairie aurait lieu tous les jeudis de 7h30 à 9h.

Réunions

Commission communication : Jeudi 14 janvier à 20h30

Commission travaux : Lundi 8 février à 20h30.